

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.	Numéro de permis 2013055	Date d'inspection Le 08 novembre 2024	
Nom de l'établissement Le Pavillon du Sommet		Numéro de téléphone (506) 382-3282	
Adresse 701 Ryan St Moncton NB E1G 5R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	13 nov. 2024	
Commentaires : L'information de l'administrateur n'est pas affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Le nom de l'administrateur doit être affiché pour que les parents, les membres du personnel et les personnes qui entrent dans l'établissement soient informés.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	13 nov. 2024	
Commentaires : L'information pour contacter la Mentore en Assurance de la Qualité et pour contacter l'inspecteur n'est pas affichée bien en vue dans l'établissement. Le nom et le numéro de téléphone de la Mentore en Assurance de la Qualité et de l'inspecteur doivent être affichée pour permettre aux parents, aux membres du personnel et aux personnes qui entrent dans l'établissement d'être en contact avec l'équipe de la délivrance des permis.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	13 nov. 2024	
Commentaires : Les noms et les numéros de téléphone des membres du conseil d'administration ne sont pas affichée bien en vue dans l'établissement. Ceux-ci doivent être affichés afin de permettre aux parents, aux membres du personnel et aux personnes qui entrent dans l'établissement d'être en contact avec l'exploitant.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	08 nov. 2024	08 nov. 2024
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, 32 enfants sont dans un local qui mesure pour 28 espaces. La superficie minimale de 3,25m2 pour chaque enfant doit être respectée en tout temps. Au moins 4 enfants se sont immédiatement déplacés dans un autre local. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	08 nov. 2024	08 nov. 2024
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité observe une bouteille de lingette Lysol dans une salle de classe. Les produits toxiques et les produits nettoyants doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. L'éducatrice range immédiatement le produit dans un espace verrouillé à clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio
- Les activités quotidiennes
- L'espace de rangement pour les produits toxiques, les produits nettoyants et les produits chimiques.
- Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement.

Lors de la visite, les enfants jouent à l'extérieur, au gymnase et surveille un film en fin de journée.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2024

Date

original signé par
Stephanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2024

Date